



LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- VU les dispositions du Code de l'Education et notamment l'article L 613-1 ;
VU l'arrêté du 30 juillet 2018, modifié, relatif au diplôme national de la licence
VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
VU la proposition du Directeur de l'UFR Sciences et Techniques ;

DECIDE

Article 1 :

Le jury du semestre 1 de la licence STAPS mention Activité Physique Adaptée - Santé, mention Education et Motricité, Mention Entrainement Sportif, Mention Management du sport, au titre de l'année universitaire 2025/2026, est constitué comme suit :

Président du jury :

- M. CARPENTIER Stéphane Professeur

Vice-Présidente du jury :

- Mme COLLOMP Katia Professeure des Universités

Membres du jury :

- | | |
|-----------------------------------|-----------------------------|
| - M. LAILLIER Joel | Maître de conférences |
| - Mme LEFEBVRE DU GROSRIEZ Solène | Maître de conférences |
| - Mme SCHIANO LOMORIELLO Sandrine | Maître de conférences |
| - Mme TOSTAIN Sabrina | Professeure du second degré |
| - M. JEMILI Emmanuel | Professeur |
| - M. BISSONNIER Dan | Professeur |

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 10/11/2025

Éric BLOND



LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- VU les dispositions du Code de l'Education et notamment l'article L 613-1 ;
- VU l'arrêté du 30 juillet 2018, modifié, relatif au diplôme national de la licence
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Sciences et Techniques ;

DECIDE

Article 1 :

Le jury du semestre 2 de la licence STAPS mention Activité Physique Adaptée - Santé, mention Education et Motricité, Mention Entrainement Sportif, Mention Management du sport, au titre de l'année universitaire 2025/2026, est constitué comme suit :

Président du jury :

- M. CARPENTIER Stéphane Professeur

Vice-Présidente du jury :

- Mme COLLOMP Katia Professeure des Universités

Membres du jury :

- M. DELALANDE Anthony	Maître de conférences
- M. GERMAIN Philippe	Maître de conférences
- Mme MIGUET Maud	Maîtresse de conférences
- M. PRIEUR Fabrice	Maître de conférences
- Mme SCHIANO LOMORIELLO Sandrine	Maîtresse de conférences
- Mme TOSTAIN Sabrina	Professeure certifiée
- M. SAAD Elie	Professeur du second degré
- M. JEMILI Emmanuel	Professeur

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 10/11/2025

Éric BLOND



LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- VU les dispositions du Code de l'Education et notamment l'article L 613-1 ;
VU l'arrêté du 30 juillet 2018, modifié, relatif au diplôme national de la licence
VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
VU la proposition du Directeur de l'UFR Sciences et Techniques ;

DECIDE

Article 1 :

Le jury du **semestre 3 de la licence STAPS mention Activité Physique Adaptée - Santé, mention Education et Motricité, Mention Entrainement Sportif, Mention Management du sport**, au titre de l'année universitaire 2025/2026, est constitué comme suit :

Président du jury :

- M. MARCADET Aymeric Professeur

Vice-Président du jury :

- M. GUIMARD Alexandre Maître de conférences

Membres du jury :

- M. GRISON Benoit	Maître de conférences
- Mme SCHIANO LOMORIELLO Sandrine	Maitresse de conférences
- Mme LEFEVRES Laurence	Professeure certifiée
- Mme TOSTAIN Sabrina	Professeure du second degré
- M. SAAD Elie	Professeur du second degré
- Mme. PATOUT Emmanuelle	Professeure
- M. QUEVAL Nicolas	Professeur
- M. ROBERT Etienne	Professeur

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 10/11/2025

Eric BLOND



LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- VU les dispositions du Code de l'Education et notamment l'article L 613-1 ;
VU l'arrêté du 30 juillet 2018, modifié, relatif au diplôme national de la licence
VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
VU la proposition du Directeur de l'UFR Sciences et Techniques ;

DECIDE

Article 1 :

Le jury du semestre 4 de la licence STAPS mention Activité Physique Adaptée - Santé, mention Education et Motricité, Mention Entrainement Sportif, Mention Management du sport, au titre de l'année universitaire 2025/2026, est constitué comme suit :

Présidente du jury :

- Mme LEFEVRES Laurence Professeure certifiée

Vice-Présidente du jury :

- Mme PATOUT Emmanuelle Professeure

Membres du jury :

- | | |
|-----------------------------------|-----------------------------|
| - M. PRIEUR Fabrice | Professeur des Universités |
| - Mme SCHIANO LOMORIELLO Sandrine | Maitresse de Conférences |
| - Mme TOSTAIN Sabrina | Professeure du second degré |
| - M. BISSONNIER Dan | Professeur |
| - M. MARCADET Aymeric | Professeur |
| - M. POUPLIT Nicolas | Professeur |
| - M. QUEVAL Nicolas | Professeur |
| - M. ROBERT Etienne | Professeur |
| - | |

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 10/11/2025



LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- VU les dispositions du Code de l'Education et notamment l'article L 613-1 ;
- VU l'arrêté du 30 juillet 2018, modifié, relatif au diplôme national de la licence
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Sciences et Techniques ;

DECIDE

Article 1 :

Le jury du semestre 5 de la licence STAPS mention Activité Physique Adaptée - Santé, mention Education et Motricité, Mention Entrainement Sportif, Mention Management du sport, au titre de l'année universitaire 2025/2026, est constitué comme suit :

Présidente du jury :

- Mme PATOUT Emmanuelle Professeure

Vice-Présidente du jury :

- Mme LEFEVRES Laurence Professeure certifiée

Membres du jury :

- M. GUIMARD Alexandre	Maître de conférences
- Mme MIGUET Maud	Maître de conférences
- Mme RIETH Nathalie	Maître de conférences
- Mme VILLEMAIN Aude	Maître de conférences
- Mme AUFRRET Aurélie	Professeure agrégée
- Mme GENTY Corinne	Professeure certifiée
- Mme SCHIANO LOMORIELLO Sandrine	Professeur
- M. ROBERT Etienne	Professeur

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 10/11/2025

Eric BLOND



LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- VU les dispositions du Code de l'Education et notamment l'article L 613-1 ;
- VU l'arrêté du 30 juillet 2018, modifié, relatif au diplôme national de la licence
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Sciences et Techniques ;

DECIDE

Article 1 :

Le jury du semestre 6 de la licence STAPS mention Activité Physique Adaptée - Santé, mention Education et Motricité, Mention Entrainement Sportif, Mention Management du sport, au titre de l'année universitaire 2025/2026, est constitué comme suit :

Présidente du jury :

- Mme SCHIANO LOMORIELLO Sandrine Maître de Conférences

Vice-Présidente du jury :

- Mme MIGUET Maud Maître de conférences

Membres du jury :

- Mme LEFEBVRE DU GROSRIEZ Solène	Maître de conférences
- Mme VILLEMAIN Aude	Maître de conférences
- M. NAVARD Romain	Professeur agrégé
- Mme LEFEVRES Laurence	Professeure certifiée
- Mme GENTY Corinne	Professeure certifiée
- Mme PATOUT Emmanuelle	Professeure
- M. POUPLIT Nicolas	Professeur

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 10/11/2025

ÉRIC BLOND



LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

- VU les dispositions du Code de l'Éducation et notamment l'article L 613-1 ;
- VU l'arrêté du 30 juillet 2018, modifié, relatif au diplôme national de la licence
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Sciences et Techniques ;

DECIDE

Article 1 :

Le jury de délivrance de la **licence STAPS mention Activité Physique Adaptée - Santé, mention Education et Motricité, Mention Entrainement Sportif, Mention Management du sport** au titre de l'année universitaire 2025/2026, est constitué comme suit :

Président du jury :

- M. GUIMARD Alexandre Maître de Conférences

Vice-Président du jury :

- M. MARCADET Aymeric Professeur

Membres du jury :

- Mme SCHIANO LOMORIELLO Sandrine	Maître de Conférences
- Mme MIGUET Maud	Maître de Conférences
- Mme GENTY Corinne	Professeure certifiée
- Mme LEFEVRES Laurence	Professeure certifiée
- Mme. PATOUT Emmanuelle	Professeure
- M. POUPLIT Nicolas	Professeur
- M. QUEVAL Nicolas	Professeur
- M. ROBERT Etienne	Professeur

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Article 3 :

Le conseil de perfectionnement de la licence STAPS mention Activité Physique Adaptée - Santé, mention Education et Motricité, Mention Entrainement Sportif, Mention Management du sport, est constitué comme suit :

-	Mme PATOUT Emmanuelle	Professeure - responsable de la mention Education et Motricité (EM)
-	Mme LEFEVRES Laurence	Professeur certifié – responsable de la mention Management du Sport (MS)
-	Mme MIGUET Maud	Maitresse de conférences – Co responsable de la mention Activité Physique Adaptée-Santé
-	M. QUEVAL Nicolas	Professeur– Co responsable de la mention Entrainement Sportif (ES)
-	M. GUIMARD Alexandre	Maître de conférences– Co responsable de la mention Entrainement Sportif
-	M. MARCADET Aymeric	Professeur– Co responsable de la mention Activité Physique Adaptée - Santé
-	M. CARPENTIER Stéphane	Professeur – Directeur des études de la L1 STAPS
-	M. JEMILI Emmanuel	Professeur
-	M. POUPLIT Nicolas	Professeur
-	M. ROBERT Etienne	Professeur
-	M. SCHOENY Alain	Maître de conférences
-	Mme SCHIANO-LOMORIELLO Sandrine	Maître de conférences
-	Mme PARET Karine	Maître de conférences
-	M. BISSONNIER Dan	Professeur
-	Mme RIETH Nathalie	Maître de conférences
-	Mme LALO Elodie	Maître de conférences
-	Mme GENTY Corinne	Professeure certifiée
-	Mme AUFFRET Aurélie	Professeure agrégée
-	M. NAVARD Romain	Professeur agrégé
-	M. CHABOCHE José	Maître de conférences
-	M. GERMAIN Philippe	Maître de conférences
-	M. MARGUERAY Benoît	Cadre de rééducation
-	Mme NEUMAN Sophie	IA-IPR-EPS
-	Mme LAMBERT Isabelle	Professeur
-	M. PICHARD Guillaume	Responsable Régional de la Haute Performance (Bourges)
-	Mme PACHECO Axelle	Vacataire responsable spécialités Fitness STAPS
-	M. GHARZOULI Medhi	Responsable animation sportive et jeunesse – Mairie d'Orléans

Personnels administratifs

-	Mme SOUBHIEH Mélissa	Responsable scolarité des licences STAPS
-	Mme VENIENT Margaux	Gestionnaire scolarité L2/L3
-	Mme MERCIER Laure-Anne	Gestionnaire scolarité L1
-	Mme SCHMITT Valérie	Gestionnaire scolarité Bourges
-	Mme ALBERTONI Delphine	Secrétaire pédagogiques dép. STAPS
-	Mme MARTINEAU Clémence	Secrétaire pédagogiques dép. STAPS

Représentants des Etudiants

- Mme. GONNET Amandine	Etudiant délégué L2 APAS
- M. BOURBON Etienne	Etudiant délégué L2 APAS
- Mme LASNE Amandine	Etudiant délégué L2 EM
- Mme KORCZAK-RAGER Marie Cécile	Etudiant délégué L2 MS
- Mme GARSAULT Lisa	Etudiant délégué L2 MS
- Mme GRISON Marine	Etudiant délégué L3 APAS
- Mme MOREAU Hélène	Etudiant délégué L3 APAS
- M. MALIGNON Florian	Etudiant délégué L3 EM
- M. POLLET Clovis	Etudiant délégué L3 EM
- Mme BASSAISTEGUY Lou	Etudiant délégué L3 MS
- Mme MORIN Arile	Etudiant délégué L3 MS

Fait à Orléans, le 10/11/2025



Éric BLOND